

# 13<sup>ème</sup> Open International de Vandœuvre-lès-Nancy

17 au 21 décembre 2016

## *Règlement Intérieur*

### **Article 1 : Organisation**

Le club Vandœuvre-Echecs organise le 13<sup>ème</sup> Open International de Vandœuvre-lès-Nancy du 17 au 21 décembre 2016 au Parc des Sports de Vandœuvre-lès-Nancy (rue de Gembloux, F-54500).

L'Open se déroule en 3 tournois (A, B, C) homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n° 39163, 39164 et 39165, ainsi que les opens A et B par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Les parties jouées lors des différents tournois seront comptabilisées dans les deux systèmes de classement (prise en compte pour la liste de classement FFE de janvier 2016 et pour la liste FIDE de janvier 2016).

Sont autorisés à participer tous les joueurs licenciés A à la Fédération Française des Échecs ainsi que tous les joueurs licenciés dans une autre Fédération nationale affiliée à la FIDE. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter la participation d'un joueur.

La répartition des joueurs dans les trois tournois se fait de la manière suivante :

- tournoi A : joueurs ayant un classement Elo supérieur à 1900
- tournoi B : joueurs ayant un classement Elo inférieur à 2000
- tournoi C : joueurs ayant un classement Elo inférieur à 1500 (tournoi sur 3 jours, du 19 au 21 décembre)

Les joueurs classés dans les tranches qui se chevauchent font le choix de leur tournoi. Aucune dérogation n'est possible sauf pour assurer la parité du nombre de joueurs dans un tournoi, ce qui se fera éventuellement sur place et en descendant dans l'ordre des classements Elo.

**Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).**

### **Article 2 : Règles du Jeu et appariements**

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du Congrès de Tallinn en 2013 et entrées en application le 1<sup>er</sup> juillet 2014). Les appariements se font au système Suisse intégral pour tous les tournois.

Dans le tournoi C, les joueurs disputent des matchs en aller/retour. Toutes les parties sont comptabilisées pour le classement FFE. Les appariements sont conduits avec les résultats cumulés de toutes les parties (c'est-à-dire par exemple que les joueurs gagnant le premier match 2-0 forment un groupe d'appariement distinct de ceux le gagnant 1,5-0,5).

L'appariement détermine la couleur de la première partie du match (lors du match « A contre B », A jouera avec les blancs dans la première partie et avec les noirs dans la seconde).

Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs ayant pointé au préalable (contrôle de la licence et règlement des droits d'inscription).

### **Article 3 : Cadence de jeu**

La cadence de jeu est de :

- 1h30 + 30s/coup (Fischer) pour l'intégralité de la partie dans les tournois A et B.
- 50min + 10s/coup (Fischer) pour l'intégralité de la partie dans le tournoi C.

### **Article 4 : Horaires et Forfaits**

#### **Tournois A et B**

##### **Pointage le samedi 17 décembre avant midi**

Ronde 1 : 17/12 à 12h30

Ronde 2 : 17/12 à 17h30

Ronde 3 : 18/12 à 10h

Ronde 4 : 18/12 à 16h

Ronde 5 : 19/12 à 10h

Ronde 6 : 19/12 à 16h

Ronde 7 : 20/12 à 10h

Ronde 8 : 20/12 à 16h

Ronde 9 : 21/12 à 10h

**Tournoi C** (doubles rondes, la partie « retour » démarrant au plus tard 15 minutes après la fin de la partie « aller »)

##### **Pointage le lundi 19 décembre avant midi**

Ronde 1 : 19/12 à 12h30

Ronde 2 : 19/12 à 17h00

Ronde 3 : 20/12 à 10h00

Ronde 4 : 20/12 à 16h00

Ronde 5 : 21/12 à 10h00

Remise des prix commune pour les 3 tournois : le mercredi 21 décembre vers 16h00.

En dehors des parties « retour » du tournoi C, toutes les parties commencent en même temps. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est d'une demi-heure (30') par rapport à l'heure prévue pour le début de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

**Tout forfait d'une ou plusieurs ronde(s) non annoncé en avance auprès des arbitres sera sanctionné par l'exclusion du tournoi. De tels abandons seront signalés au Directeur des Titres et des Sanctions pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.**

**Numéro de téléphone arbitre principal Pouchon : 06 66 25 48 03**

**Numéro de téléphone arbitre adjoint Delmotte : 06 83 56 36 52**

## Article 5 : Ajournements

Les rondes 1, 3, 5 et 7 commençant le matin seront ajournées si nécessaire. La reprise d'ajournement de la ronde  $n$  se fera 30 minutes après la fin de la plus tardive des parties de la ronde  $n+1$  des deux joueurs concernés, à moins que ces derniers ne décident d'un commun accord de reprendre plus tôt.

## Article 6 : Droits d'inscription et Prix

Tarif d'inscription jusqu'au 30 novembre : Adultes 50€ / Jeunes 25€

Tarif d'inscription en décembre : Adultes 60€ / Jeunes 30€

Tarif d'inscription spécial pour les moins de 1200 elo dans le tournoi C : 10€

Le paiement de l'inscription doit être effectué par virement ou chèque avant le tournoi. Un supplément de 10€ sera ajouté au tarif décembre si le paiement a lieu sur place.

La liste des prix sera affichée avant la ronde 5. Dans le tournoi C, les prix se présenteront sous forme de lots (aucun prix en espèces).

**Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix**

## Article 7 : Classement et Départages

Les prix sont partagés à la place réelle.

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0pt). Le système de départage utilisé sera tiré au sort par les arbitres immédiatement après la dernière partie de la dernière ronde, et ce parmi les trois combinaisons suivantes :

- Buchholz Tronqué 2 (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires) puis Performance
- Cumulatif puis Performance
- Kashdan (victoire à 4 pts, nulle à 2 pts et défaite à 1 pt) puis Performance

## Article 8 : Nulles par consentement mutuel

**Les nulles par consentement mutuel sont interdites dans tous les tournois.** Le non-respect de cette règle pourra entraîner la perte de la partie pour les deux joueurs (score 0-0). **Les joueurs sont tenus de faire appel à un arbitre afin de faire valider devant l'échiquier les autres nulles (pat, position morte, triple répétition de position, règle des 50 coups).**

## Article 9 : Téléphones portables

En accord avec l'article 11.3b des Règles du Jeu de la FIDE modifié par la récente circulaire de la Commission des Arbitres de la FIDE à ce sujet, **les joueurs ne peuvent apporter ni téléphone portable ni tout autre appareil électronique de communication dans la salle du tournoi, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé** que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes. **Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.**

## **Article 10 : Conduite des joueurs**

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants (joueurs et spectateurs).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (**y compris après les rondes**).
- Il est formellement interdit à tout joueur de stationner dans la salle d'analyse pendant sa partie. Tout joueur peut cependant la traverser sans s'y attarder pour aller à la buvette.
- Prière est faite aux joueurs d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

## **Article 11 : Arbitrage**

Arbitres principaux : Mickaël Pouchon (Arbitre FIDE) Tel : 06 66 25 48 03

Arbitre adjoint : Eric Delmotte (Arbitre FIDE) Tel : 06 83 56 36 52

Arbitres assistants : Claude Dubuc (AF4), Valentin Battistella (AF4), Anastasia Savina (AF4), Christophe Philippe (AF4), Cédric Paci (AF4)

## **Article 12 : Appels**

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde des tournois A et B. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est présidée par l'organisateur (Gérard Simon, président de Vandœuvre-Échecs) et comprend nécessairement l'un des deux arbitres principaux ainsi que trois joueurs (dont au moins un joueur ou une joueuse de chacun des tournois A et B). Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission est décisive.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

## **Article 13 : Engagement**

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

## **Article 14 : Responsable sécurité**

Le responsable de la sécurité/médical est le président du club organisateur Vandoeuvre-Echecs, Gérard Simon

**L'organisateur**

**Les arbitres principaux**